

s'en est servi pour une batterie. Le gouvernement et le conseil de comté résolurent, en 1872, d'accorder un certain montant pour l'érection d'une remise et d'un bâtiment pour l'emmagasinage de ce qui était destiné à la batterie; mais rien de plus n'a été fait.

Le major King a payé, de plus, un loyer à un cultivateur de Thorold pour l'emmagasinage de la poudre, des fusées, etc., vu qu'il n'avait pas de magasin à sa disposition.

La réclamation est de \$100 par année, à partir de 1862 jusqu'à 1883 inclusivement, ce qui forme en tout \$2,200.

Le député-adjutant-général dit que cette réclamation est juste. Le mémoire explique, de plus, les items 8, 9 et 11 de l'arrêté de compte. En 1864, le major King reçut du gouvernement deux caisses d'armes, et le fret, \$2.36, n'avait pas été payé. En 1886, il reçut quatre canons de neuf. Le transport de ces canons jusqu'à la station de Port Robinson, coûta \$60. La même année, il reçut un chargement de munitions. Le transport, qui n'avait pas été payé, se montait à \$57.

Le député-adjutant-général considère comme exacts les items 10, 12 et 13. Le major reçut, en 1886, quatre caisses d'armes. Le transport, non payé, se montait à \$1.70. Il reçut, la même année, trois barils de munitions. Le fret, non payé, se montait à \$2.25. En 1872, il dépensa \$6.10 en réparations de harnais appartenant à sa batterie.

En 1876, il reçut quatre affûts de canon. Le transport lui coûta \$6.00 et, la même année, il eut à payer le transport de quatre canons de neuf, avec leurs affûts et une grande quantité de munitions, depuis Port Robinson jusqu'à Thorold, ce qui lui coûta \$15.00.

Le député-adjutant-général dit: J'ai vu la feuille d'envoi et les reçus, et le tout est évidemment fait *bona fide*. Puis, il y a 37 jours de pension de retraite, à \$400 par année, à partir du 1er juillet, 1885, jusqu'au 7 août, 1885, jour de la mort du major King. Il avait perdu une jambe lors des troubles féniens; il recevait une pension du gouvernement, et ce montant était dû lors de sa mort.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'aimerais à savoir comment on a pu négliger, pendant 22 ans, de payer un loyer de \$100 par année. Le major King n'a-t-il jamais réclamé ce loyer, de 1862 à 1883? Un bail ou arrangement n'existait-il pas entre lui et le gouvernement?

Sir ADOLPHE CARON: Il n'y avait aucun arrangement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il est très-extraordinaire que l'on ait ainsi négligé, pendant près d'un quart de siècle, de payer ce loyer, et que cette réclamation nous arrive sept années après que le gouvernement s'est servi des bâties louées. Cette réclamation me paraît être d'un caractère louche.

M. DAVIES (I. P. - E.): Elle est ridicule.

Sir ADOLPHE CARON: Elle n'est pas aussi absurde ou ridicule que semble le croire l'honorable député. Voici comment s'explique le présent cas: le gouvernement et le conseil de ville devaient construire une remise. Le major King commandait la batterie de Welland et, en attendant cette remise que je viens de mentionner, les canons furent emmagasinés dans une bâtisse fournie par le major.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: A-t-il jamais voulu se faire payer un loyer?

Sir ADOLPHE CARON: Il n'a adressé au gouvernement aucune réclamation, parce qu'il croyait alors que le gouvernement verrait à l'emmagasinage des canons. Le major King a subi certaines pertes dont je ne connais pas bien les causes, et lorsqu'il mourut, le compte du loyer, pendant le nombre d'années déjà mentionné, fut adressé au département.

M. JONES (Halifax): A-t-il demandé paiement de ce loyer avant de mourir?

Sir ADOLPHE CARON: Le compte a été envoyé, je crois, au département, avant sa mort. J'étais dans l'erreur en déclarant, l'autre jour, que cette réclamation avait été reçue par le département de la milice avant que j'en aie pris la charge. Je constate, d'après un relevé que j'ai maintenant sous les yeux, que cette réclamation a été reçue en 1882.

M. MITCHELL: Quelle réclamation?

Sir ADOLPHE CARON: Le major a réclamé \$100 par année pour tout le temps pendant lequel sa remise a été employée par le gouvernement.

M. MITCHELL: Vous a-t-il fallu, M. le ministre, 18 années pour découvrir les faits qui concernent cette affaire?

Sir ADOLPHE CARON: Il ne m'a pas fallu 18 années, parce que je n'étais pas là.

M. MITCHELL: Je croyais que vous aviez représenté cette réclamation comme ayant été faite en 1872?

Sir ADOLPHE CARON: J'ai lu à la chambre le mémoire que j'ai entre les mains.

M. MITCHELL: Est-ce tout ce que vous connaissez au sujet de cette affaire?

Sir ADOLPHE CARON: Je crois que les explications données sont tout-à-fait suffisantes.

M. MITCHELL: Je ne les crois pas suffisantes et nous devrions en avoir davantage.

Sir ADOLPHE CARON: Je ne crois pas que l'honorable député ait besoin de plus de renseignements.

M. MITCHELL: Je crois que l'honorable ministre peut en procurer davantage.

Sir ADOLPHE CARON: J'ai dit que, depuis 1862 jusqu'à 1883, le major King avait fourni des bâties convenables, à Port Robinson, à la batterie qu'il commandait.

M. MITCHELL: Savez-vous, à ce sujet, autre chose que ce qui est contenu dans le document que vous nous avez lu?

Sir ADOLPHE CARON: Non. Comment pourrais-je connaître autre chose que ce qui est contenu dans les rapports de mes officiers? Je ne suis pas allé là pour voir si la remise en question est encore debout, ou si elle ne l'est plus; ou bien, si les canons ont été remis à cet endroit, et je suis obligé d'accepter les rapports de l'adjutant-général et des officiers de mon département.

M. MITCHELL: Ces rapports devraient être déposés devant la chambre.

Sir ADOLPHE CARON: Je suis prêt à le faire.

M. MITCHELL: Attendez un instant. C'est moi qui ai la parole. Je le répète, ces rapports devraient être déposés ici pour nous procurer des renseignements. Une réclamation qu'on laisse en suspens, pendant 22 ans, mérite qu'on s'en occupe.